



## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018 – 20H COMPTE RENDU



L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Limouzinière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire.

**Date de convocation :** 22 octobre 2018.

**Présents :** F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLÉ, C. CORMIER, C. DENIS, F. GUÉDON, C. DI DOMENICO, D. RAMBAUD, N. LIVA, M. BRUNEAU, J. ORIEUX, S. DELAUNAY.

**Excusés :** Julien GRONDIN pouvoir à Olivier RECOQUILLÉ, Delphine COUTAUD pouvoir Frédéric GUÉDON, Véronique JOUAN pouvoir à Evelyne RAVAUD, Emmanuel CARDIN pouvoir à Samuel DELAUNAY, Emmanuel BOUTIN, Jean-Luc GOBIN.

**Secrétaire de séance :** Nathalie LIVA.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 septembre 2018 : approuvé à l'unanimité.

### Administration :

1. Convention de participation prévoyance.
2. Présentation du rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes.
3. Présentation du rapport 2017 sur la qualité de l'eau.
4. Consultation d'architectes pour la réhabilitation de bâtiments communaux.

### Finances :

5. Tarifs communaux 2019.
6. Tarif ALSH pour la sortie des Canailles du mois de décembre.

### Urbanisme :

7. Taxe d'aménagement 2019 sur les zones économiques.
8. Installations classées pour la protection de l'environnement : enquête publique de l'EARL La Faisanderie de la Normandière.

## Administration

### 1. Convention de participation prévoyance.

Par délibération en date du 11 décembre 2017, le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a, conformément à l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat (environ 210).

Suite à la diffusion de l'appel à concurrence cinq propositions ont été reçues et étudiées avec attention au regard des critères retenus : rapport garanties/taux, degré effectif de solidarité, maîtrise financière du contrat, moyens pour les plus exposés, qualité de gestion du contrat.

Les membres du comité technique départemental ont émis un avis sur les offres présentées lors de leur réunion du 23 mai 2018.

Les membres du conseil d'administration ont, au cours de leur réunion du 04 juillet dernier, décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM (choix identique à l'avis formulé par le comité technique départemental).

Il est rappelé que les collectivités peuvent, en application de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, contribuer au financement des garanties de la protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents adhèrent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

Risques garantis	Taux de cotisation	Niveau de garantie	Adhésion
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
<i>total</i>	<i>1.38%</i>		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS	facultative

- le contrat est conclu pour une période de 6 ans soit du 01/01/2019 au 31/12/2024
- le contrat est à adhésions facultatives,
- les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ou de droit privé peuvent adhérer,

- l'assiette de cotisation est celle retenue par l'employeur : soit traitement brut indiciaire + NBI soit traitement brut indiciaire + NBI + RIFSEEP,
- pas de questionnaire médical pour : adhésion dans les 6 mois à compter de la date d'effet du contrat ou de recrutement,
- questionnaire médical : si adhésion après les 6 mois de la date effective du contrat ou de recrutement.

**Actuellement, 13 agents adhèrent à COLLECTEAM.**

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver :

- L'adhésion à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM,
- La cotisation de l'agent qui sera calculée sur le traitement de base + NBI + RIFSEEP,
- La participation financière mensuelle par agent qui sera de 11.50 € bruts sachant que le comité technique a été sollicité pour avis le 25 octobre 2018,
- De l'autoriser à signer ladite convention.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à la convention de participation prévoyance et la participation financière par agent de 11.50€ bruts.*

***Approuvé à l'unanimité.***

## **2. Présentation du rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes de Grand Lieu.**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes de Grand Lieu. Le rapport a été transmis par mail avec la présente notice sommaire.

*Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes de Grand Lieu faite par Monsieur le Maire.*

## **3. Présentation du rapport 2017 sur la qualité de l'eau.**

Monsieur le Maire présente le rapport 2017 sur la qualité de l'eau. Le rapport a été transmis par mail avec la présente notice sommaire.

*Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2017 sur la qualité de l'eau faite par Monsieur le Maire.*

## **4. Consultation d'architectes pour la réhabilitation de bâtiments communaux.**

Monsieur le Maire expose que les appels à projets (DSIL/DETR) sont lancés par la Préfecture de Loire Atlantique, afin de bénéficier de subventions, la commune doit déposer des dossiers

avant mi-janvier 2019 entrant dans les thématiques fixées par l'état. Deux demandes pourraient être déposées :

- DSIL : aménagement du cœur de bourg (**voirie**), phase n°2, 204 000€ TTC.

Monsieur le Maire propose de déposer un second dossier concernant des travaux de mise en accessibilité de la mairie. En effet, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé, le Conseil Municipal lors de sa séance du 04 avril 2016 s'est engagé à réaliser la mise en accessibilité de ses bâtiments communaux. Les travaux d'accessibilité se traduisent notamment par l'accessibilité de la salle du Conseil Municipal par un ascenseur. En complément des travaux d'accessibilité, les locaux seraient à optimiser au niveau des bureaux et de l'accueil de la mairie, ainsi qu'un rafraîchissement intérieur.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer un second dossier dans le cadre des appels à projets 2018 :

- DETR : mise en accessibilité et rénovation de la mairie.

Afin de définir le montant des travaux pour la mairie, l'appel à un architecte est nécessaire. Monsieur le Maire propose de lancer une consultation d'architectes pour la réhabilitation de la mairie, mais également d'intégrer la réhabilitation de la salle Henri IV qui permettra d'avoir un chiffrage. Le marché sera constitué de trois tranches :

- **Tranche ferme** : études, esquisses et chiffrages des travaux de réhabilitation pour la mairie et la salle Henri IV.
- **Tranche optionnelle 1 « Mairie »** : AVP-PRO-VISA-DET-AOR, rédaction des pièces de marché, gestion de la consultation et suivi de chantier.
- **Tranche optionnelle 2 « salle Henri IV »** : AVP-PRO-VISA-DET-AOR, rédaction des pièces de marché, gestion de la consultation et suivi de chantier.

Monsieur Samuel DELAUNAY dit que la salle Henri IV a besoin d'une rénovation et que cette étude par un architecte sera bienvenue.

Monsieur Frédéric GUÉDON ajoute que si l'une des tranches optionnelles était retenue, il faudra travailler en amont pour cadrer le projet, situer nos attentes et besoins afin d'éviter de les identifier au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver la consultation d'architectes pour la réhabilitation de la mairie et de la salle Henri IV, et de l'autoriser à attribuer le marché à l'issue de la consultation.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la consultation d'architectes pour la réhabilitation de bâtiments communaux et l'autorise à attribuer le marché.*

## Finances

### 5. Tarifs communaux 2019.

- Cimetière

Madame Evelyne RAVAUD adjointe aux finances, informe que la commission propose une augmentation d'1% par rapport à 2018, les tarifs 2019 proposés sont les suivants :

- **Concessions Cimetière :**

- 15 ans : 169 €
- 30 ans : 241 €
- 50 ans : 506 €

- **Concessions Columbarium :**

- 15 ans : 566 €
- 30 ans : 636 €
- 50 ans : 902 €

**Nombre de caveaux disponibles : 20**

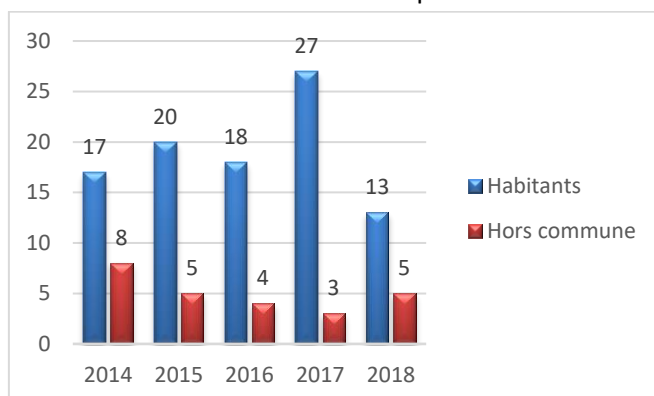
Nombre de cavurnes disponibles : 10.

Pour l'année 2019, il est proposé de réévaluer également les tarifs de 1% :

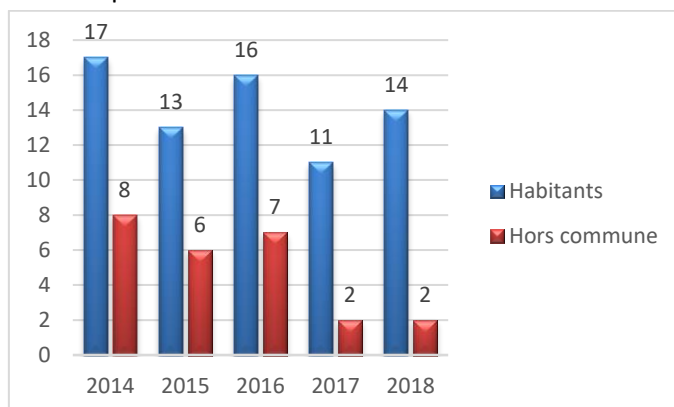
- Caveau 3 places : 1 440€
- Caveau 2 places : 1 111€

- Salle Henri IV

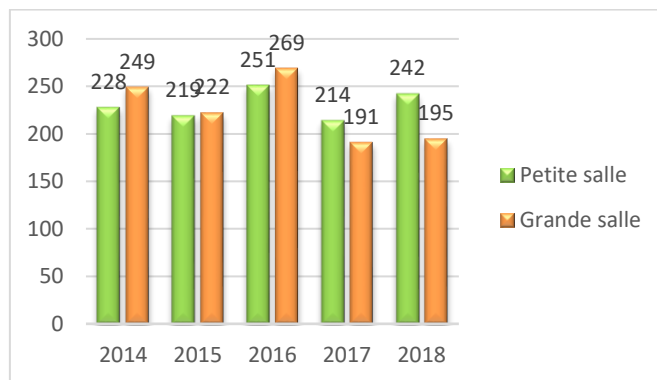
La commission finances a étudié l'évolution des locations de la salle Henri IV depuis 2014. Pour la Grande Salle, on constate que les locations sont assez stables pour les Limouzins, en revanche les locations pour les « hors commune » sont en baisses : on passe de 8 à 5 en septembre 2018.



**Evolution du nombre de locations pour la Petite Salle depuis 2014 :** on constate que les locations sont variables pour les Limouzins, en revanche les locations pour les « hors commune » sont en baisse : on passe de 8 à 2 en septembre 2018.



**Nombre d'utilisation des salles par les associations au 30 septembre 2018:** une forte utilisation associative.



Madame Evelyne RAVAUD adjointe aux finances, informe que la commission propose d'augmenter les tarifs d'1% pour l'année 2019 :

SALLES LOUÉES	BUTS	LOCATAIRES	TARIFS 2014	TARIFS 2015	TARIFS 2016	TARIFS 2017	TARIFS 2018	PROPOSITIONS 2019 : + 1%
<b>I</b>  <b>GRANDE SALLE</b>  <b>BAR</b>	VIN D'HONNEUR OU RÉUNIONS	A - LA LIMOUZINIÈRE	77	78	80	82	84	<b>85</b>
		B - HORS COMMUNE	118	119	122	125	127	<b>129</b>
	REPAS FROID OU LUNCH	C - LA LIMOUZINIÈRE	140	141	145	149	152	<b>154</b>
		D - HORS COMMUNE	206	207	212	217	221	<b>224</b>
<b>II</b>  <b>PETITE SALLE</b>	VIN D'HONNEUR OU RÉUNIONS	A - LA LIMOUZINIÈRE	62	63	65	67	68	<b>69</b>
		B - HORS COMMUNE	88	89	91	93	95	<b>96</b>
	REPAS FROID OU LUNCH	C - LA LIMOUZINIÈRE	88	89	91	93	95	<b>96</b>
		D - HORS COMMUNE	129	130	133	136	139	<b>141</b>
<b>III</b>  <b>PETITE SALLE CUISINE</b>	REPAS FAMILLE OU BANQUET	A - LA LIMOUZINIÈRE	118	119	122	125	127	<b>129</b>
		B - HORS COMMUNE	176	177	181	186	190	<b>192</b>
<b>IV</b>  <b>GRANDE SALLE BAR CUISINE</b>	MARIAGE OU BANQUET	A - LA LIMOUZINIÈRE	266	268	275	282	288	<b>291</b>
		B - HORS COMMUNE	367	369	378	387	395	<b>399</b>
<b>V</b>	MARIAGE	A - LA LIMOUZINIÈRE	326	328	336	344	351	<b>355</b>

TOUT LE BATIMENT	OU BANQUET	B – HORS COMMUNE	470	473	485	497	507	513
<b>Chauffage : petite salle 34 € en 2014, 35€ en 2015, 37€ en 2017, 38€ pour 2018 : 40€ pour 2019 et grande salle 83€ en 2014 84 € en 2015 et 88€ en 2017, 90€ pour 2018, 92 € pour 2019.</b> <b>Majoration des tarifs de 50 % pour les deux réveillons.</b> <b>Pour toute location, il est demandé un chèque-caution de 500 € qui est restitué après la manifestation.</b>								

Monsieur Samuel DELAUNAY constate que les tarifs de la salle Henri IV ne connaissent pas une forte augmentation mais cela s'explique du fait de la vétusté de la salle.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs 2019 du cimetière et de la salle Henri IV.*

## 6. Tarif ALSH pour la sortie des Canailles du mois de décembre.

Madame Evelyne RAVAUD adjointe aux finances expose que le centre de loisirs organise des sorties pendant les vacances mais également le mercredi pour le groupe de Canailles. Madame Noémie MORISSEAU responsable du centre de loisirs propose d'organiser une sortie à la patinoire de la Roche sur Yon, elle propose de demander une participation de 7€ par enfant.

Date	Sortie	Transport	Billetterie	Total	Estimation nb d'enfant	Coût par enfant	Tarif proposé	% du Coût supporté par les familles	Apport famille	Coût pour la commune
déc-18	Patinoire La Roche sur Yon (Accompagnateur = 9€)	60 €	63 €	123 €	7	17,57 €	7,00 €	40%	49 €	74 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tarif de 7€ par enfant pour la sortie des Canailles du mois de décembre 2018.*

## Urbanisme

### 7. Taxe d'aménagement 2019 sur les zones économiques.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal d'octobre 2016 d'harmoniser le taux de cette taxe sur l'ensemble du territoire communautaire **pour obtenir un taux unique de 5%**. Afin d'éviter une hausse trop brutale pour La Limouzinière, il a été décidé de majorer d'un point le taux pendant 3 ans soit :

- 2017 : 3%
- **2018 : 4%**
- **2019 : 5%**

Cette taxe s'applique sur les zones UE et 1AUe sur notre commune.

Monsieur le Maire propose d'approuver la taxe d'aménagement 2019 au taux de 5% sur les zones UE et 1AUe après présentation des plans des zones concernées.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le taux 2019 de 5% sur les zones UE et 1AUe.*

## **8. Installations classées pour la protection de l'environnement : enquête publique de l'EARL La Faisanderie de la Normandière.**

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique s'est déroulée du 20 août au 21 septembre dernier concernant le projet d'exploitation d'un élevage de volailles au village du Freuche à La Limouzinière et d'épandage des fumiers en provenance de cette exploitation sur différentes parcelles situées sur La Limouzinière et les communes voisines de Corcoué sur Logne, Saint Etienne de Mer Morte, La Marne, Saint Philbert de Grand lieu et Saint Colomban.

Le commissaire enquêteur a donné un **avis favorable** au projet d'exploitation de l'EARL Faisanderie de la Normandière avec la réserve suivante : « *le maître d'ouvrage réalisera les travaux de création d'un nouvel accès-sortie sur la RD 63 avant tout démarrage de l'exploitation.* »

Le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport du commissaire enquêteur ont été transmis aux membres du Conseil Municipal avec la notice sommaire.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par l'EARL Faisanderie de la Normandière.*

### **Informations :**

➤ **Travaux cœur de bourg:** le chantier avance très bien, les travaux de la place Sainte Thérèse débiteront mi-novembre. Les commerçants sont informés, l'entreprise CHARIER TP fera au mieux pour réaliser les plus gros travaux le lundi, jour de fermeture des commerces. Une aubette de bus sera à commander ainsi que des bornes foraines pour la place Sainte Thérèse. Fin des travaux mi-décembre.

➤ **Commémoration du centenaire de la guerre 14-18:** dimanche 11 novembre 2018 à 10h à l'église puis 11h au monument aux morts.



➤ **Visite de l'Assemblée Nationale:** possibilité pour les membres du Conseil Municipal de visiter l'Assemblée Nationale mardi 09 avril 2019 à 16h40. Une visite du Sénat pourrait également être organisée (*à confirmer*).

**Calendrier 2018 des Conseils Municipaux :**

- Lundi **10** décembre 2018 (*annule et remplace celui du 17 décembre*).

**Dates à retenir :**

- **Commémoration du centenaire de la guerre 14-18:** dimanche 11 novembre 2018 à 10h à l'église puis 11h au monument aux morts.
- **Téléthon :** loto prévu le 18 novembre 2018, puis week-end du 07 et 08 décembre 2018 animations.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h20.